



jour de récupération comptés comme congés payés...est ce légal?

Par **jujubio**, le **24/07/2012** à **16:43**

Bonjour,

Je suis employée commerciale dans un magasin bio. Je suis donc soumise au régime de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ma question est la suivante:

Je viens d'apprendre que lorsque je posais un congé payé consécutivement ou précédant mon jour de récupération (nous travaillons 5 jours par semaine), ce jour de récup était compté comme congé payé.

Par exemple, mon jour de récup est le samedi, lorsque je pose mon vendredi, on me compte 2 CP au lieu d'1....cela m'étonne! Pourquoi un jour de récup normalement dû deviendrait il un CP?

Ce qui me chiffonne c'est que je suis en face de démission donc je me demande si la RH ne cherche pas à me sucrer mes derniers CP pour ne pas avoir à me les payer....

Aucun salarié du magasin n'est au au courant de cette règle....

Si quelqu'un à une réponse à cela, je serai très intéressée de la connaître!

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

Par **pat76**, le **25/07/2012** à **19:45**

Bonjour

Complètement interdit.

Votre RH veut vous rouler.

Vous allez le voir pour l'informer que vous prenez contact avec l'inspection du travail afin de savoir si il est normal que l'on vous déduise un jour de congé payé parce que vous prenez votre jour de récupération un vendredi.